« Toute semence est un débris d'une chose passée! » (suite)



Pendant les rares temps morts de l'élevage intensif mené au cœur de la période hivernale, le deuxième volet de l'inédit abécédaire de « Coulon Futé » confronte une nouvelle fois les amateurs aux idées et faits marquants de 2017.

Place ce week-end à la découverte de neuf nouveaux thèmes, tous accrochés à autant de lettres de l'alphabet.

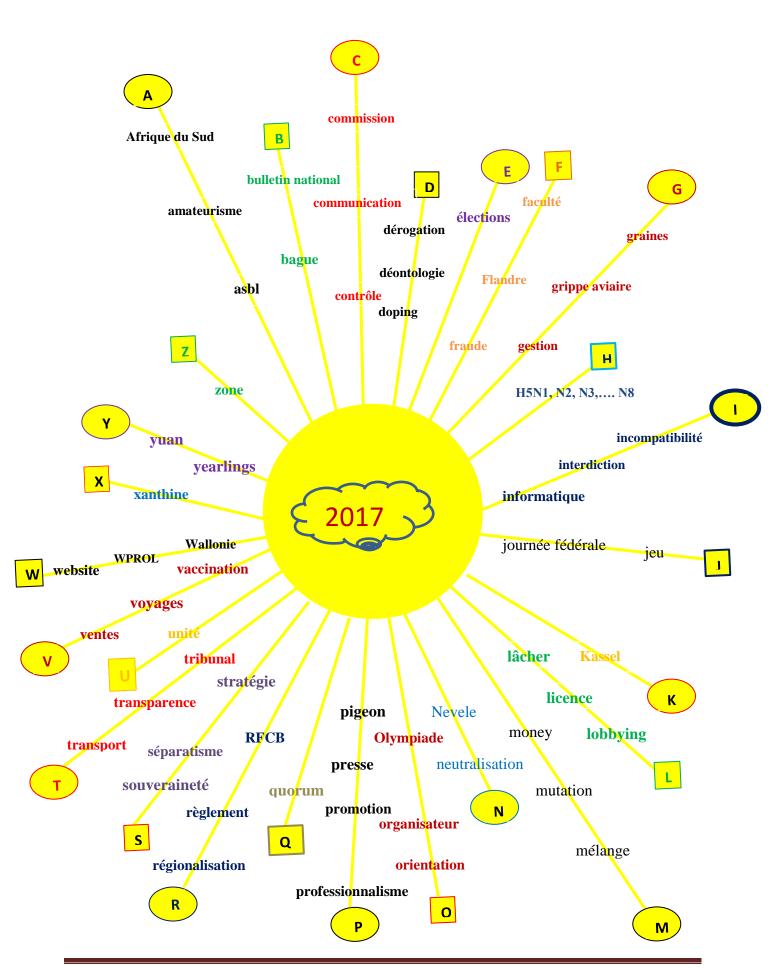
Les neuf thèmes « bague », « élections », « faculté », « journées fédérales 2016 », « Kassel », « neutralisation », « quorum », « séparatisme » et « xanthine » (présentés dans des cadrées bleues le 7 janvier dernier) ont initié l'abécédaire de la rédaction de « Coulon Futé », soucieuse de poser un regard objectif, respectueux des règles déontologiques, sur les événements marquants de 2017. Et ce, à des fins de percevoir au mieux l'actualité de ces prochaines semaines qui risque de se montrer des plus brûlantes à la seule connaissance du travail d'investigation réalisé par la commission juridique instaurée pour cause de suspicion de fraude électorale en Flandre occidentale en octobre dernier, et des décisions prises la concernant par les deux assemblées générales nationales extraordinaires de janvier, statutairement compétentes.

Pour rappel, un abécédaire constitue un support visuel présentant l'ensemble des symboles d'un alphabet listés dans l'ordre alphabétique. A chacune des vingt-six lettres répertoriées se trouvent accrochés un ou plusieurs mots débutant par ladite lettre. Sans nul doute, il va de soi que la liste de ces derniers peut être davantage étoffée si l'imagination et la fiabilité de la mémoire du visiteur se montrent performantes. Par ailleurs, le choix du thème développé accroché à un des symboles de l'alphabet dépend du niveau de sensibilité éprouvée à l'égard de cette problématique.

Le « soleil alphabétique » ainsi constitué, irradiant 2017 par ses rayons, propose in fine un hit des plus représentatifs des mots les plus entendus ou les plus usités dans le milieu colombophile lors de l'année écoulée.

En ce premier week-end suivant les journées fédérales d'Hooglede (des craintes à leur sujet furent émises en vain vu le présent contexte particulier relationnel avec la Flandre occidentale), « Coulon Futé » lève le rideau sur neuf nouveaux thèmes (présentés cette fois dans des cadrées de couleur or) illustrant chacun un fait marquant de l'année écoulée.

(N.B.: les cadres ci-dessous coloriés en vert seront abordés lors de la prochaine publication.)





Asbl. « Une association sans but lucratif, pour le Service public fédéral Justice, est un groupement de personnes physiques ou morales qui poursuivent un but désintéressé. Elle se compose d'au moins trois personnes. Ses membres ne peuvent recevoir aucun avantage matériel de la part celle-ci. Dès qu'un projet commun a été défini, les statuts de ladite asbl (ils sont déposés auprès du greffe du tribunal de commerce de l'arrondissement judiciaire où l'association possède son siège social), disposant d'une personnalité juridique propre, indépendante de celle de ses membres, doivent être rédigés car Ils représentent les principes de base de son organisation. Les membres ont une responsabilité limitée et ne lient pas leur propre patrimoine au sort de l'asbl. Aucun capital de départ n'est fourni pour constituer une asbl cependant confrontée à l'obligation de remplir un certain nombre d'obligations comptables. »

La RFCB est une asbl, sa forme juridique fut décidée en assemblée générale extraordinaire du 4 décembre 1921. Depuis lors, elle recense, dans son giron, les amateurs belges, de « solitaires indépendants non nécessairement solidaires » de par la gestion de leurs infrastructures colombophiles personnelles, ignorant la plupart du temps les principales caractéristiques de l'asbl par manque d'intérêt délibéré ou non, par difficulté de compréhension du complexe langage juridique requis et usité, par simple souhait de se focaliser exclusivement sur le « culte » du pigeon adulé. Ainsi, en d'autres termes, force est de constater que les licenciés sont bien souvent à mille lieux de connaître les rouages internes, les tenants et aboutissants de la gestion de la RFCB au plus haut niveau fédéral, les prérogatives légalement attribuées à ses assemblées générales et ses administrateurs désormais réduits au nombre de cinq suite à la réforme administrative fédérale entrée en vigueur en 2012.

A ce jour, et ce depuis le 29 septembre 2014, date de la création à Jambes de l'Association Wallonne de Colombophilie par les seize mandataires provinciaux francophones en exercice à l'époque, le périple suivi par l'AWC s'avère des plus symptomatiques. Dernière en date dans le milieu colombophile, cette dernière, regroupant les amateurs wallons en réponse aux exigences législatives de la Sixième Réforme de l'Etat, illustre on ne peut mieux la complexité procédurière. Une tâche ardue, parfois des plus compliquées, non initialement prévue, s'est en effet dressée devant des dirigeants francophones. Ces derniers découvraient bien souvent « sur le tas » l'ampleur des répercussions administratives et juridiques à l'instar des obligations à remplir pour obtenir in fine la reconnaissance légale inhérente à la création de l'aile colombophile francophone, confinée dans le giron de la RFCB devenue pour la circonstance une asbl faîtière.

Un gouffre profond existe entre, d'une part, l'amateur, le quidam de la base colombophile exerçant un hobby, et, d'autre part, l'asbl à laquelle il participe chaque année moyennant le respect de conditions d'adhésion arrêtées sans sa contribution. Paradoxe criard!



Bague. Chaque année, le montant du prix de la bague à proposer au Ministère des Finances est fixé lors de l'assemblée générale nationale d'octobre. Cette décision attendue au sortir d'une campagne rend à la fois perplexes et nerveux les amateurs attentifs aux dépenses incombant à leur hobby. Et pourtant, ces derniers, persuadés d'être « *citronnés* » pour subvenir aux besoins de la gestion fédérale, se montrent souvent par la suite nettement moins exigeants et regardants envers des sorties financières liées à des achats de pigeons dans diverses ventes.

Le coût de la bague ne s'improvise pas, il faut le savoir. Il est, d'une part, tributaire de projections financières effectuées (entre autres du nombre espéré de bagues vendues pour l'année à venir) et, d'autre part, de différentes données budgétaires entrant en ligne de compte dans l'exercice comptable annuel (salaires du personnel, frais de gestion...).

Pour la première fois, ledit coût de la bague, grâce à la fixation d'un montant supplémentaire à payer à partir de l'achat de la 151^{ème} bague, a servi en 2017 de prétexte fédéral pour récupérer le pourcentage imposé par le passé (3 %) sur les ventes de pigeons sur le territoire belge, un montant que la RFCB n'est jamais parvenu à percevoir dans sa totalité. Ce procédé mis en application pour faire collaborer toutes les différentes tranches d'amateurs à l'équilibre du « *budget bagues* » selon leurs achats a rapidement



Commissions. Une caractéristique indéniable de la session 2012-2018

qui s'achève en principe (?) en février prochain s'avère, sans nul doute, la centralisation du pouvoir opérée, assortie de conséquences imprévisibles. Cette particularité, résultat de la restructuration interne de la RFCB, a été décidée en assemblée générale de fin 2011 pour entrer concrètement en vigueur quelques mois plus tard à des fins d'engranger des économies en limitant notamment le nombre de jetons de présence par exercice. A cette occasion, l'effort le plus important fut imposé à la Wallonie dont les sections provinciales perdaient leur autonomie administrative en payant leur chute sous le cap fatidique des 3.000 licences.

Par ailleurs, la « *fusion* » imposée des anciens Conseils d'Administration et de Gérance en un inédit Conseil d'Administration et de Gérance National de cinq membres reconduisant la majorité au Nord du pays a « *ouvert une voie royale* » aux deux présidents nationaux néerlandophones en exercice.

Cette innovation les a confortés dans leur volonté d'imposer d'autorité leurs points de vue personnels dans les différents domaines de leurs compétences respectives. Elle les a transfigurés en hommes forts de la fédération au grand dam de quelques membres de l'assemblée générale nationale osant clamer se sentir réduits à de la figuration. Les amendements apportés à la règlementation doping, la collaboration étroite et exclusive décidée avec l'Afrique du Sud se montrent des exemples suffisamment probants de la force du pouvoir décisionnel des présidents.

Néanmoins, outre divers contretemps informatiques, les sanctions prononcées relatives à l'utilisation de produits illicites, ont finalement amené en 2016, de par les recours systématiques à la justice civile, à l'instauration de la **Commission Consultative Scientifique** chargée en quelque sorte de « *colmater* » les brèches décriées dans la règlementation mise en place, non étayée par des preuves scientifiques irréfutables. La Région wallonne, devenue compétente en la matière, n'a, de son côté, jamais cautionné le règlement amendé non promulgué sous forme d'un arrêté royal.

Malgré les 110 contrôles effectués, tous avérés négatifs, 2017 a mis en veilleuse la CCS dont l'initiale composition linguistique paritaire en hommes de sciences n'est plus garantie suite à un amendement apporté entretemps. Le « *côté clean* » des compétitions est-il assuré ? La caféine et l'atropine ne font en tout cas plus parler d'elles. Les taux tolérés s'avèrent-ils désormais davantage laxistes ?

La « commission juridique » créée en décembre dans le cadre de la procédure répressive suite à la suspicion de fraude électorale (voir par ailleurs), a suppléé dans les pensées la CCS. Cette commission, présentement sous le feu des projecteurs, ne travaille que dans l'ombre et la discrétion. Paradoxe nécessaire !

Le recours aux commissions s'avère-t-il désormais une bouée de sauvetage en cas de perdition fédérale dans des prises de décisions ? La régionalisation, pour rappel, avait à une certaine époque, débouché sur la mise en place de groupes de travail renvoyés présentement dans les fonds abyssaux de l'oubli, et ce sans la tenue d'une seule réunion pour certains d'entre eux.





Elections. Retardées de deux ans pour cause de préparation

de l'Olympiade de Bruxelles avant la prise de décision en assemblée générale nationale de les organiser par la suite tous les six ans, les élections statutaires d'octobre 2017 ont constitué un des moments clés de l'actualité colombophile de l'année écoulée.

Suite aux profondes divergences de vue existantes et aux nombreuses problématiques diverses rencontrées, la possibilité offerte aux licenciés de se prononcer, en renouvelant par leurs suffrages émis les mandataires provinciaux, apportait, outre l'incertitude particulière inhérente à tout scrutin à participation non obligatoire, un climat de tension extrême durant la très longue campagne électorale aux notoires rebondissements. Le non-entérinement de diverses candidatures introduites, l'annulation des premiers bulletins de vote envoyés en terre francophone ont secoué le landernau colombophile.

Le recours à un huissier de justice mandaté pour assurer le dépouillement constituait une innovation saluée par un taux de participation plus élevé qu'à l'accoutumée. Les urnes offraient des surprises, des mandataires sortants, dont le président national, n'étaient pas reconduits. Une volonté délibérée de renouveau était devenue une réalité concrète dans différentes provinces.

Conformes à la procédure existante et acceptées par l'autorité du plus haut niveau fédéral, deux réclamations émanant de Flandre occidentale, suspectant des irrégularités dans le déroulement du scrutin, ont amené l'assemblée nationale extraordinaire de décembre à annuler les élections au niveau de ladite Flandre occidentale, d'en prévoir de nouvelles après une enquête, toujours en cours, menée par une commission désignée pour instruire les faits.

D'autres élections avaient eu lieu au préalable en janvier, au niveau international cette fois dans le cadre de l'Olympiade se déroulant à Bruxelles. La Belgique n'a pas obtenu la présidence escomptée, dut se contenter d'une des cinq vice-présidences. Cinq Belges, au total, ont été repris dans l'actuel comité directeur de la FCI.

Faculté. Les modifications apportées au règlement doping, à l'initiative et sous la férule des présidents nationaux pour « rendre propre » la colombophilie.

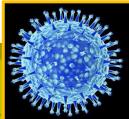


relevaient au départ d'une initiative des plus louables. Cette dernière a cependant provoqué, en retour, diverses polémiques et débouché sur des recours en justice civile après des constats d'infractions transgressant la règlementation amendée.

La Faculté (monde scientifique), a été appelée à la rescousse pour apporter un éclairage argumenté suite au manque de certitudes scientifiques généralement mis en exergue par la défense des colonies déclarées en infraction.

Une étude universitaire a été notamment lancée en 2017 par la Région wallonne.

H5N8. Le virus H5N8 de la grippe aviaire au caractère hautement pathogène a été identifié en février dans une commune de Flandre orientale après la découverte,



laissant craindre le pire, de nombreux foyers dans différents pays survolés par les migrations saisonnières des oiseaux. Acteur indésirable et craint, ce virus a ramené et ravivé son lot de mesures de prévention obligatoires qui ont fait peser de sérieuses menaces de par notamment le confinement décrété et prolongé à diverses reprises, un interdit de vol préventif parfois non respecté par des amateurs non solidaires.

Malgré l'autorisation finalement décrétée des concours belges prévus à la fin mars, des amendements au programme sportif se sont avérés nécessaires dans certaines contrées pour garantir une entrée en campagne compatible avec les intérêts des colonies.

Mettant en exergue des temps de réaction différents entre les réseaux sociaux et la communication officielle fédérale dans un monde hyper-connecté, le virus H5N8 a continué de sévir au cœur de la saison en empêchant des colonies de jouer pour cause d'appartenance à des zones tampons décrétées, ce qui incitait des amateurs à douter de la régularité des championnats.

Suite à d'envisageables mutations du virus et faute d'études scientifiques, les tentatives de faire sortir le pigeon voyageur de la volaille sont restées des vœux pieux face à l'épineux problème de santé publique.

I (traité ce 21/01/2018)



Journées fédérales 2016. Après une longue fidélité à Ostende,

la « Reine des Plages », et un bref détour par Anvers, les journées fédérales

2016 ont mis, en janvier 2017, le cap sur Bruxelles. Ces derniers rendez-vous festifs (trop fastueux au goût de certains) dans la capitale de l'Europe, programmés dans un cadre des plus prestigieux, ont vécu dans l'ombre de l'Olympiade.

Temps d'attente et persévérance de la part des mandataires nationaux furent nécessaires pour faire reprendre à l'ordre du jour de l'AG d'octobre 2017 les décomptes des journées fédérales bruxelloises soldés par un mali assez conséquent relativisé par le président national heureux et fier d'annoncer que l'Olympiade n'a pas coûté, selon ses dires, le moindre cent aux amateurs.

Infirmant la regrettable tendance des précédentes années postposant des remises officielles de championnats suite à des litiges judiciaires en cours, les classements sportifs nationaux 2016 ont été remis dans leur globalité. Fait anecdotique, un lauréat national 2015 fut fêté pour cause de cessation d'action judiciaire.

Kassel. Ville universitaire allemande dans le Land de Hesse d'une superficie avoisinant les 110 km², Kassel est entre autres



célèbre par son magnifique parc inscrit au Patrimoine mondial de l'Humanité de l'UNESCO, les contes des Frères Grimm... Toutefois, les colombophiles la connaissent avant tout par l'International Pigeon Exhibition de fin octobre qui rassemble maints fonciers provenant de par le monde. En perte de vitesse, la foire internationale reste une occasion unique pour les amateurs belges de nouer des contacts, d'y rencontrer des vétérinaires et d'y trouver des produits non distribués en Belgique.

L (traité ce 21/01/2018)

M

(traité ce 21/01/2018)

Neutralisation. Lorsqu'un concours ne se termine pas au terme de la première journée, la neutralisation entre en jeu. Applicable dans toutes les spécificités belges, elle l'est principalement, comme les statistiques le prouvent, lors d'épreuves de grand fond et de fond au déroulement lent par temps sélectif ou fastidieux suite à de difficiles conditions rencontrées.



Cette procédure, consistant en l'action de neutraliser les vols à l'heure du coucher du soleil, reste un épineux sujet de divergence de par l'avantage octroyé au survol. Les pigeons ne règlent pas leurs battements d'ailes sur l'horloge solaire pour de nombreux amateurs faisant référence à la variation de luminosité selon la latitude. Des exemples l'ont encore prouvé cette année. Il n'est pas rare qu'un pigeon rentré avant l'heure fatidique du coucher de soleil soit devancé sur le résultat par un adversaire constaté le lendemain après avoir profité d'un temps de vol pendant la trêve décrétée.



Olympiade. Si les « *jeux olympiques d'été* » sont organisés lors d'années bissextiles, la grande fête de la colombophilie mondiale l'est tous les deux ans, lors d'années impaires.

Compétente pour désigner le pays organisateur de cette dernière, dénommée « Olympiade » de par l'esprit olympique préconisé, la Fédération Colombophile Internationale (FCI), une asbl aux siège social et secrétariat respectivement situés à Cugy près de Lausanne (Suisse) et à Halle dans les locaux de la RFCB, composée de fédérations nationales régissant le sport colombophile dans leurs pays respectifs et d'associations sportives dans les pays où il n'y a pas de fédération nationale, a octroyé à la Belgique, berceau de la colombophilie, le privilège de prendre en charge, en janvier 2017, la trentecinquième Olympiade. Ainsi, dix ans après Ostende (2007), Bruxelles, la capitale de l'Europe, fut chargée d'accueillir, outre le congrès inhérent à chaque Olympiade, tout le gratin colombophile mondial pendant trois journées au programme assez éclectique (foire commerciale, exposition de pigeons titrés, musée colombophile, espace réservé aux débutants, philatélie, animation culinaire, espace pour enfants, visite de Bruxelles dans des bus impériaux, soirée de gala, ...).

Des endroits prestigieux de la capitale ont contribué au renom de cette manifestation qui connut un retentissement. Et pourtant des craintes, finalement non fondées, avaient « *entouré* » le rendez-vous bruxellois, objet d'une importante campagne de promotion. En effet, des foyers de grippe aviaire faisaient planer un doute à propos de la participation de pigeons émanant de pays de l'est notamment, des voix s'étaient élevées pour décrier l'opulence, les tarifications, le faste déployé, le budget important de surcroît impacté par le niveau élevé de sécurité décrété à Bruxelles suite aux attentats commis.

Seule ombre au tableau, la non-obtention de la présidence de la FCI pour les deux prochaines années par le président national qui se targue d'avoir relevé victorieusement le défi de ne pas avoir dû demander le moindre cent à l'amateur. Ce ne fut pas le cas pour les journées nationales, soldées par un mali, organisées en prélude sur le même site. Il était « *délicat* » de solliciter le même sponsoring pour deux manifestations pour ainsi dire simultanées, se déroulant au même endroit, mais assurant des impacts publicitaires nettement différents.

P (traité ce 21/01/2018)



Quorum. Différents articles des règlements recensent des quorums, en d'autres termes des normes imposées pour réguler la pratique colombophile.

Des données numériques sont ainsi émises chaque année pour fixer par exemple le nombre de pigeons autorisés par panier selon l'étape programmée.

Officiellement entérinés en février 2017, les quorums électoraux, revus drastiquement à la baisse en AG d'octobre 2016 pour cause de régression en affiliés et d'intérêts divergents, ont exercé un réel impact sur le scrutin d'octobre. Le découpage en arrondissements et le nombre de mandataires octroyés par province en dépendaient.

R

(traité ce 21/01/2018)

Séparatisme. La Sixième Réforme de l'Etat entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2014

a apporté une plus grande autonomie et des compétences accrues aux entités fédérées.

Elle eut pour conséquence immédiate, suite au changement législatif, de faire apparaître,

dans certaines bouches et sous certaines plumes du milieu colombophile, le terme séparatisme signifiant, dans le langage politique, une attitude, une tendance à sortir d'un ensemble national et à former une entité politique distincte de l'Etat d'origine.

Les dirigeants francophones n'ont jamais cessé de clamer leur volonté de rester partie prenante de la RFCB. Des positions se radicalisaient de part et d'autre de la frontière linguistique, engendraient des difficultés et désaccords...

2017 a finalement contribué à apporter par le dialogue diverses avancées, confirmé la volonté wallonne de la première heure, jamais prise en défaut, de ne pas quitter le giron colombophile national.

Transparence. Tantôt définie comme propriété de ce qui est transparent,

tantôt comme celle de ce qui est translucide, la transparence se perçoit aussi

entre autres comme la parfaite accessibilité de l'information dans les domaines qui regardent l'opinion publique. La RFCB, qui prône, par les dires répétés de son président, une gestion en bon père de famille, privilégie-t-elle pour autant la transparence ? Le doute à ce sujet est permis, existe en tout cas dans différents milieux certes conscients que des clauses de confidentialité relatives à des données sensibles sont parfois nécessaires et doivent être impérativement et déontologiquement respectées.

L'exercice comptable annuel, supervisé par deux censeurs, remis uniquement aux mandataires nationaux avant d'être brièvement débattus en assemblée générale nationale de février, consultable néanmoins par la suite sur la « centrale des bilans-consultation en ligne des bilans annuels », ne s'avère pas nécessairement le flux lumineux escompté auquel tout un chacun est en droit d'attendre. Ainsi, à titre d'exemple, la rubrique « promotion » constitue un poste assez conséquent dans les dépenses fédérales sans aucune ventilation explicative proposée ce qui empêche d'avancer d'éventuelles améliorations justifiées par le seul souci de juguler la régression constante des affiliations.

Unité. Si, ces dernières années, des voix discordantes se sont fait entendre dans

les sphères colombophiles suite à l'attribution de compétences accrues aux entités fédérées de l'Etat fédéral Belgique, la RFCB prône toujours l'unité malgré le déséquilibre et des divergences existant entre ses composantes linguistiques.

Ventes. Les nombres de colombophiles et leurs contingents détenus ou engagés ne suivent pas la même courbe rentrante. Loin s'en faut! Ce qui implique notamment que le prix de revient annuel d'une colonie, tous frais



compris, s'avère un sérieux sujet de préoccupation. Ainsi, équilibrer le budget relève bien souvent pour certains amateurs (même en réussite sportive) de la quadrature du cercle car les enjeux misés lors des compétitions brillent généralement par leur discrétion.

Vendre est donc de ce fait devenu une nécessité pour ainsi dire vitale. Bonjour le stress de par l'incertitude du marché sollicité et la nécessité impérative de proposer des résultats probants. Désormais toute performance notoire incite généralement à espérer décrocher le pactole financier rêvé. La publicité déployée pour la circonstance y contribue en constituant le gagne-pain de certains.

En apportant un renom qui peut se montrer éphémère par la suite, le volet sportif national baigne dans ce particulier contexte entretenu et renforcé par la nécessité de plus en plus évidente d'« *ouvrir l'espace de jeu aérien*» pour lutter contre le mal lancinant de la récession des affiliés.

Des records de ventes sont toujours réalisés grâce notamment aux moyens de communication qui franchissent allègrement les frontières. Les 500.000 € de la vente de « Mister Fantastic » l'attestent encore en 2017, relèvent cependant d'une frange de colonies souvent structurées en sociétés qui sont devenues des professionnels de la vente avec la collaboration de lobbyistes garantissant le support publicitaire à une indispensable communication événementielle. Des sommes astronomiques sont encore atteintes mais ne constituent plus que des exceptions dans un milieu qui commence tout doucement à prendre un certain recul. Le réveil est ou sera parfois délicat!



WPROL Lors de la session 2012-2018

qui se termine, les importants chantiers abordés que représentaient la lutte contre le doping et la modernisation de la RFCB ont eu pour dénominateur commun WPROL (abréviation de World Pigeon Racing Online), l'actuel partenaire technologique sud-africain de la RFCB. Ce partenariat privilégié suscita, lors des assemblées générales nationales 2017, de nouvelles diatribes.

Pour rappel, en février, lors de l'AG entérinant le budget, de vives interpellations émanant de mandataires francophones et de Flandre orientale s'étaient inquiétées des clauses du contrat et des montants financiers repris que le CAGN avait ou était sur le point de signer pour une période déterminée de plusieurs années avec une société sud-africaine qui a son siège en Irlande et qui aurait des capacités exceptionnelles allant de la recherche du dopage à la rédaction de résultats.

Un intervenant flandrien allait jusqu'à attirer l'attention des mandataires francophones qu'ils s'exposeraient, en cas de signature dudit contrat, à des réactions du Ministre francophone responsable du dopage, devenu matière régionale.

En octobre par contre, la confection des résultats nationaux fut mise sur la sellette, anima particulièrement les échanges suite aux erreurs commises et aux parutions des plus tardives pour des causes diverses engendrant des désagréments aux amateurs et aux sociétés.

La collaboration avec WPROL, défendue par les deux présidents en exercice, ne fut pas pour autant remise en cause.

Xanthine. La caféine, un composé chimique extrait des grains de café, et la théine, prélevée dans les feuilles de théier, constituent deux molécules identiques de la famille des xanthines. Ces molécules ont, ces derniers temps, occasionné quelques « *sueurs froides* » parmi les rangs colombophiles en semant des doutes et en alimentant une polémique.

Yearlings = Pigeons d'un an

Yearlings. La pratique intensive de l'élevage hivernal atteste de la volonté délibérée de nombreux amateurs de disposer, et ce à des fins d'assurer un maximum d'expérience à sa progéniture l'année de sa naissance, d'une relève la plus « *adulte* » possible au moment d'aborder la campagne nationale des pigeonneaux revue à la baisse, ces dernières saisons, par « *crainte kilométrique* » du « *bien-être animal* » veillant au grain.

Suite à l'évolution généralisée du management colombophile, attendre l'accomplissement total du développement physique du pigeon avant de lui faire aborder le kilométrage d'un lâcher national n'est dorénavant plus « *préconisé* » pour cause de rentabilité exigée au sein de la société actuelle. Le temps urge sauf pour les colonies adeptes exclusives des longues distances, pour qui il s'avère encore et toujours un allié précieux.

Selon cette même philosophie, la campagne nationale des juniors ne peut rester en reste avec celle disputée lors de leur année de naissance. Et pourtant, il était courant, par le passé, que des règles, avancées vaguement au nom du Ministère, limitaient les plans de vol des juniors. 2017 n'y a pas échappé. En effet, seules deux sorties leur avaient été autorisées en grand fond (Agen et Narbonne jadis non réservé aux juniors de 2006 à 2010) et quatre en fond, toutes programmées dans la seconde partie de l'itinéraire (Limoges, Jarnac, Libourne et Tulle).

L'assemblée générale nationale d'octobre 2017 a changé la donne en ce sens que le président du Comité Sportif National a « offert » un ballon d'oxygène - à cependant confirmer en février prochain - aux inconditionnels des juniors. En effet, en grand fond, tout en ne proposant qu'une seule catégorie (vieux/yearlings), Saint-Vincent, Marseille et Perpignan seraient ouverts aux juniors belges sans prise en considération de leurs performances en vue d'un quelconque championnat national ; en fond, les Limoges, Valence, Cahors, Brive et Montélimar de la première moitié de l'itinéraire feraient de même.

Une façon peut-être détournée de faire entrer dans les mœurs l'unicité de la catégorie en fond et grand fond pour exercer un impact sur les contingents afin d'améliorer la « *cote marchande* » des aspigeons déclarés ?

Z	(traité ce 21/01/2018)